

Dossier pédagogique

QUARANTAINE ET ENGAGISME À LA RÉUNION

Comprendre l'histoire du Lazaret de La Grande Chaloupe à partir des sources des Archives départementales de La Réunion





LA RÉUNION, TERRE DE MIGRATIONS

Depuis la fin du XVII^e siècle, l'île de La Réunion s'inscrit dans une histoire longue de mobilités humaines au sein de l'océan Indien. Située au croisement des routes maritimes reliant l'Europe, l'Afrique et l'Asie, elle devient très tôt un espace de passage, d'installation et de contrôle. Les circulations maritimes y sont constantes, qu'il s'agisse de navires marchands, militaires, ou transportant des hommes au statuts divers : libres, esclavisés, ou engagés.

L'histoire du peuplement est ainsi composée de vagues successives. Pendant près de deux siècles, l'esclavage structure la société coloniale. Après son abolition en 1848, une nouvelle phase migratoire s'ouvre avec l'arrivée de travailleurs sous contrat. La majorité vient d'Inde, mais aussi de Madagascar, d'Afrique de l'Est, de Chine et d'ailleurs. Leur statut diffère de celui des esclaves, mais leurs trajectoires s'inscrivent dans la continuité des logiques de domination et d'évolution d'un système colonial basé sur l'inégalité.

C'est dans ce contexte que sont construits, au XIX^e siècle, le Lazaret de La Grande Chaloupe, entre Saint-Denis et La Possession. Il est un espace de quarantaine obligatoire pour tous les voyageurs, qu'ils soient engagés ou passagers dit « libres ». Sa fonction est sanitaire et à pour but de protéger la population dans un territoire constamment exposé aux épidémies qui sévissent dans tout l'océan Indien. Les archives conservées aux Archives départementales de La Réunion permettent d'en restituer précisément le fonctionnement, ses usages et son évolution.

Le dossier pédagogique présenté ici s'appuie directement sur ces archives. Il a pour objectif d'offrir des repères historiques, des informations contextualisées et des ressources utilisables en classe, de l'école au lycée. Il propose des fiches d'activités adossées aux documents, afin de permettre aux élèves de comprendre à partir des sources l'histoire des migrations, du contrôle sanitaire et du peuplement de l'île.

*Christian LEGROS,
professeur relais aux Archives départementales de La Réunion*

**KOSA
SA?**



PARTIE 1



PARTIE 2



PARTIE 3



PARTIE 4



PARTIE 5



PARTIE 6

**LE LAZARET
DE LA GRANDE
CHALOUPE**



PARTIE 7



PARTIE 8



PARTIE 9



PARTIE 10



PARTIE 11



PARTIE 12

LA FORMATION D'UN SYSTÈME DE QUARANTAINE À LA RÉUNION

La mise en place du contrôle sanitaire à La Réunion s'inscrit dans un contexte d'inquiétude face aux maladies contagieuses. Les autorités coloniales organisent un dispositif de quarantaine fondé sur l'isolement, la désinfection et la vaccination, pour protéger la population et encadrer les arrivées maritimes liées à l'économie de plantation.

La construction d'un contrôle sanitaire structuré

Le contrôle sanitaire repose sur un système hiérarchisé où le gouverneur et la commission sanitaire assurent la surveillance des navires. Le médecin visiteur examine les équipages et vérifie la patente de santé. Selon la situation, trois catégories sont distinguées : patente nette, suspecte ou brute. Chacune détermine la durée et la rigueur de la quarantaine.

Les navires suspects hissent le pavillon jaune et sont soumis à désinfection au chlorure de chaux ou au vinaigre. Certains cas graves conduisent à des quarantaines de rigueur, parfois définitives, dans les lazarets ou en rade. L'ordonnance du 15 mai 1824 renforce ce contrôle en encadrant les procédures, la composition des commissions et les sanctions en cas de fraude.

La surveillance s'étend aux côtes : les habitants sont invités à signaler tout débarquement clandestin. Ces mesures strictes visent à éviter la diffusion de maladies telles que la variole, le choléra ou la peste, récurrentes au XIX^e siècle.

L'organisation et le rôle des lazarets

Les lazarets constituent le pilier du dispositif de quarantaine à La Réunion. Leur but est d'isoler les malades ou les personnes suspectées de contagion pour empêcher la diffusion des maladies. Plusieurs sites existent dans la colonie : à Saint-Denis, à Saint-Paul, à Saint-Benoît, mais surtout à la Ravine à Jacques, dont l'existence est attestée dès 1775 pour l'isolement des esclaves atteints de variole.

Ce lieu devient, au XIX^e siècle, le principal lazaret de l'île avant la création de celui de La Grande Chaloupe. L'ordonnance du 15 mai 1824 fixe les règles de fonctionnement : chaque lazaret doit être fermé, gardé et séparé du reste de la population par un mur ou une palissade. Toute communication avec l'extérieur est strictement interdite afin de limiter les risques de contagion.

Le contrôle sanitaire débute à bord des navires par la présentation de la patente de santé, document qui atteste de l'état du port de départ. Le lazaret prolonge ce contrôle à terre en assurant la mise à l'écart des passagers suspects. Toute falsification de patente expose le capitaine à des peines très lourdes, pouvant aller jusqu'à la peine de mort.

Un système à saturation avec l'engagisme, le cas de la Ravine à Jacques

Après 1848, le dispositif sanitaire de l'île se poursuit mais prend une nouvelle ampleur avec l'arrivée croissante d'engagés venus d'Inde, d'Afrique ou de Chine. La quarantaine reste la règle pour prévenir les épidémies. Un arrêté du 11 juin 1849 fixe une durée obligatoire de dix jours d'isolement à leur arrivée. Ces mesures traduisent la méfiance envers les maladies réputées endémiques dans les régions de recrutement. Chaque convoi est inspecté, et les engagés passent par une phase d'observation et de vaccination contre la variole avant leur immatriculation.

Le lazaret de la Ravine à Jacques est alors le centre de ce dispositif. Il accueille la majorité des convois d'engagés dans des conditions difficiles, marquées par la chaleur, le manque d'aération et la proximité du cimetière. La saturation du site provoque de nombreux problèmes : face aux retards et aux contraintes, certains capitaines ou armateurs cherchent à contourner les règles pour éviter la quarantaine. L'affaire du navire *Mascareignes* en 1859 en montre les conséquences et souligne les limites du système. Malgré ces tensions, la Ravine à Jacques reste le principal lazaret jusqu'à la création de celui de La Grande Chaloupe en 1860.





LA CRÉATION DU LAZARET DE LA GRANDE CHALOUPPE

Àu milieu du XIX^e siècle, les autorités cherchent à remplacer le lazaret de la Ravine à Jacques devenu insuffisant. Après plusieurs hésitations, la vallée de La Grande Chaloupe est retenue pour accueillir un nouvel établissement de quarantaine, mieux adapté à l'afflux d'engagés et aux exigences du contrôle sanitaire.

La recherche d'un lieu adapté

À la fin des années 1850, le lazaret de la Ravine à Jacques ne répond plus aux besoins sanitaires de la colonie. Les autorités cherchent un nouvel emplacement capable d'accueillir les quarantaines dans de meilleures conditions.

Le site de la Pointe des Galets est d'abord envisagé, mais il présente plusieurs limites. Son isolement et le manque de ressources, notamment en eau, compliquent toute installation durable. Des désaccords liés à la réalisation du projet achèvent de rendre cette option impossible.

La vallée de La Grande Chaloupe apparaît alors comme une solution plus réaliste.

Déjà utilisée ponctuellement pour des quarantaines, elle offre un vaste plateau favorable à la construction et un accès plus aisé depuis la mer. La décision d'y établir le nouvel établissement est prise à la fin des années 1850. Le projet prévoit la création d'un ensemble de bâtiments destinés à accueillir plusieurs centaines de personnes, appelé à remplacer progressivement le lazaret vétuste de la Ravine à Jacques.

Le Lazaret de La Grande Chaloupe

Les travaux commencent en 1860 avec l'aménagement d'un pont débarcadère destiné à faciliter les opérations de débarquement. Malgré cet équipement, la mer rend souvent l'accès difficile et le pont doit être reconstruit à plusieurs reprises avant d'être remplacé par un service de chaloupes dans les années 1870.

L'établissement est conçu sous la forme d'un lazaret double, réparti de part et d'autre de la ravine. Le premier ensemble est situé en bord de mer et le second au fond de la vallée.

Les bâtiments, construits en pierre et enduits de chaux, sont initialement couverts de tuiles rouges remplacées plus tard par de la tôle. Chaque ensemble comprend des dortoirs à étages, un hôpital, un cimetière et des dépendances destinées au personnel.

Les terrains nécessaires sont acquis par utilité publique en 1861 et les ouvrages principaux sont réceptionnés à la fin de la même année. Reliés par un chemin cavalier et un sentier littoral, les deux ensembles sont pensés pour accueillir plusieurs convois simultanément, tout en séparant les groupes et les malades afin de limiter les risques de contagion.

Le fonctionnement du Lazaret

Le Lazaret de la Grande Chaloupe fonctionne sous la direction d'un médecin chef, responsable du contrôle sanitaire et du respect de la quarantaine. Il est assisté d'un agent comptable, de gardiens et d'infirmiers vivant sur place pendant toute la durée de l'isolement. Leur rôle est d'assurer l'entretien des bâtiments, la distribution des vivres et la surveillance constante des internés. Les contacts avec l'extérieur sont strictement limités : la nourriture est déposée à distance et les objets envoyés depuis Saint-Denis sont désinfectés avant d'être remis.

Le Lazaret comprend deux enceintes distinctes, entourées de murs et surveillées par un cordon sanitaire. Cette organisation permet d'accueillir plusieurs convois, mais la saturation devient fréquente avec l'arrivée croissante des engagés. Certains tentent alors d'échapper aux règles, malgré la présence des gardes sanitaires.

À la fin du XIX^e siècle, les travaux du littoral et la construction du chemin de fer modifient la configuration du site. Jadis exposé aux vagues, le Lazaret devient plus stable, mais perd une partie de son isolement initial.

DES ENGAGÉS AUX ORIGINES GÉOGRAPHIQUES MULTIPLES

À partir de leur construction, le Lazaret accueille de plus en plus d'engagés venus de toute la zone de l'océan Indien. Même si les engagés indiens constituent la majorité écrasante, on observe sur toute la période une diversité d'origines allant de la Chine à l'Afrique orientale, et plus tard jusqu'aux îles de la région comme Rodrigues.

Une immigration dominée par les engagés indiens

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les engagés venus de l'Inde représentent la très grande majorité des travailleurs introduits à La Réunion. En 1881, sur 46 835 engagés présents dans l'île, 30 634 sont indiens. La même année, sur 62 955 étrangers recensés, 41 234 sont d'origine indienne. Certains convois dépassent les 400 personnes à bord d'un même navire, ce qui entraîne régulièrement la saturation du Lazaret de La Grande Chaloupe.

Lorsque plusieurs convois arrivent simultanément et excèdent les capacités d'internement, certains groupes sont exceptionnellement orientés vers un lieu d'isolement à Saint-Denis, à condition que leur état sanitaire soit jugé satisfaisant. Mais dans la règle générale, le passage par le Lazaret reste obligatoire. Les engagés indiens y sont identifiés, inscrits dans un registre matricule, soumis à une visite médicale et vaccinés contre la variole, même lorsqu'ils ont déjà reçu cette vaccination avant le départ.

L'immigration indienne reste dominante jusqu'à sa suspension officielle le 11 novembre 1882, ce qui marque un basculement dans les stratégies de recrutement de main-d'œuvre.

Des engagés venus d'autres horizons

Malgré le poids dominant de l'engagisme indien, d'autres provenances sont présentes tout au long de la période. En 1863, un convoi de Vietnamiens prévu pour La Réunion est dérouteré vers Madagascar en raison de conditions maritimes défavorables à l'approche du littoral. Dès les années 1860, des groupes africains sont également engagés, issus de recrutements opérés sur les côtes d'Afrique orientale. Dans les années 1870, des contingents annamites viennent s'ajouter à ces arrivées, suivis en 1878 par un nouvel apport africain.

La suspension de l'immigration indienne en 1882 entraîne une diversification accrue des recrutements. Entre 1887 et 1900, plusieurs milliers de travailleurs mozambicains sont « introduits » sous contrat. À partir de 1901, des Comoriens sont engagés, notamment pour les activités portuaires et ferroviaires. Une tentative de recrutement chinois et annamite est menée en 1901, mais se solde par un rapatriement massif quelques années plus tard. Dans l'entre-deux-guerres, les flux malgaches reprennent, avant l'arrivée des Rodriguais dans les années 1930, ultime phase du système d'engagisme sous contrat.

Les protocoles de mise en quarantaine

Dès l'arrivée en rade, un pavillon jaune signale que le Lazaret est placé en quarantaine et fermé au public. Les convois sont isolés les uns des autres, les entrées et sorties strictement encadrées. Chaque engagé est identifié dans un registre, examiné et vacciné. Les malades sont séparés et pris en charge dans un hôpital interne lorsqu'il est disponible. Le médecin-chef dirige l'ensemble, cumule des fonctions sanitaires, administratives et judiciaires, et encadre un personnel réduit composé d'un agent comptable, de gardiens et d'infirmiers.

En théorie, les vivres sont déposés à distance pour éviter tout contact. En pratique, le protocole est régulièrement contourné : des marchands extérieurs atteignent le lazaret par la route ou par barque et vendent directement rhum, bétel ou objets divers aux engagés. L'isolement sanitaire s'en trouve affaibli. La quarantaine dure normalement dix jours, mais peut être prolongée en cas de maladie. La saturation croissante rend le contrôle plus difficile à la fin du XIX^e siècle.



MENU

Au 4 Mars. (Livre.)

Postage.

Sucrie de légumes.

Entrée.

Épaule de mouton farcie

Legume -

Salsifis au jus -

Roti

Roosbeef - Salade chicoria

Entremet.

Crème soufflée -

Dessert

Fromage fruits de saison.



ADR 3 M 51

LES PASSAGERS LIBRES ET LA FIN PROGRESSIVE DU LAZARET DE LA GRANDE CHALOUPE

Dès le XIX^e siècle, le Lazaret de La Grande Chaloupe accueille aussi des passagers dits libres. Ce sont des voyageurs, parfois des notables, soumis à la quarantaine lorsque leur provenance ou l'état sanitaire du navire fait craindre un risque épidémique. Leur traitement diffère de celui des engagés.

Un traitement différencié selon le statut social

Dès le XIX^e siècle, le Lazaret de La Grande Chaloupe accueille non seulement des engagés mais aussi des passagers dits libres. Il s'agit de voyageurs, d'employés de l'administration ou de membres de familles notables, comme Édouard Manès, directeur de l'Intérieur, qui séjourne avec sa famille au lazaret en 1860. Leur présence montre que la quarantaine s'applique à tous, indépendamment du statut social, dès lors que le navire est considéré comme potentiellement dangereux.

Il existe aussi des passagers libres, originaires d'Inde ou de Chine comme les engagés, mais ce sont des commerçants sans contrat qui viennent investir dans la colonie. À la fin de la quarantaine, ils sont immédiatement libres de leurs mouvements, contrairement aux engagés remis à un employeur.

En février 1863, le navire Syrène, venant de Saïgon, illustre une différence de traitement. Les passagers libres sont autorisés à débarquer directement au Butor à Saint-Denis, tandis que les engagés asiatiques qu'il transporte sont conduits à la Grande Chaloupe et soumis à la quarantaine. Cela montre que l'isolement ne touche pas automatiquement tous les voyageurs mais dépend avant tout de l'évaluation sanitaire du navire et des personnes à bord.

Des catégories sociales strictement hiérarchisées

L'internement des passagers libres au Lazaret obéit à une stricte hiérarchie sociale et financière. Les passagers de première classe, issus des milieux les plus aisés, disposent d'espaces séparés et de conditions confortables. Leur séjour est facturé 10 francs par jour, et des aménagements spécifiques, comme l'installation de tentes en toile pour les protéger du soleil, peuvent être mis en place à leur demande.

Viennent ensuite les passagers de deuxième classe, appartenant à une catégorie intermédiaire, logés à part mais dans des conditions plus simples. Ils paient 6 francs par jour et bénéficient de salles dédiées, sans les privilèges accordés aux passagers les plus fortunés. Leur hébergement distingue malgré tout nettement leur statut de ceux placés au dernier niveau.

Les passagers de troisième classe, moins fortunés, disposent de dortoirs collectifs et partagent parfois les mêmes espaces pour dormir et prendre leurs repas. Leur séjour est facturé 3 francs par jour et les conditions sont plus rudimentaires. Enfin, la quatrième catégorie regroupe les passagers insolubles, considérés comme indigents. Pris en charge entièrement par la colonie pour 0,75 franc par jour, ils sont logés dans les espaces les plus modestes et subissent l'internement dans les conditions les moins favorables.

Une quarantaine contestée et la fin du lazaret

Au début du XX^e siècle, certains passagers libres acceptent de moins en moins les conditions de quarantaine. Des créoles modestes refusent de dormir dans les mêmes dortoirs que les immigrants et demandent à être séparés. En 1908, certains préfèrent rester dans une salle à manger plutôt que de partager un dortoir avec des engagés comoriens, ce que le gouverneur finit par autoriser.

Dans le même temps, l'égalité de traitement n'est pas réelle. Certains notables obtiennent des dérogations. En 1908, Le docteur Minguy, souffrant, est autorisé à quitter le lazaret et à poursuivre sa quarantaine au centre-ville de Saint-Denis, sous surveillance d'un garde sanitaire. Ce type d'exception renforce l'idée que l'isolement est incomplet et que les règles varient selon les personnes.

Avec les progrès médicaux et la mise en place des passeports sanitaires, le Lazaret est de moins en moins utilisé. Dans les années 1940, il sert à isoler des prostituées malades, ce qui constitue l'un de ses derniers usages. Le bâtiment perd alors son utilité sanitaire. Il est un temps envisagé qu'il devienne une école, mais finalement il finit par être désaffecté et tombe, en partie, dans l'oubli...

CHAMPAGNE

VICTOR CLICQUOT

REIMS

MAISON FONDÉE EN 1892

IMP. COURMONT FRÈRES PARIS

VOCABULAIRE

LAZARET : lieu d'isolement temporaire destiné à surveiller et empêcher la diffusion de maladies contagieuses.

QUARANTAINE : période d'isolement imposée aux voyageurs pour prévenir les risques épidémiques.

PATENTE SANITAIRE : document indiquant l'état sanitaire du port de départ d'un navire.

PAVILLON JAUNE : drapeau hissé pour signaler qu'un navire ou un lieu est en quarantaine.

MARRONNAGE : fuite d'esclaves hors de l'habitation de leur maître puis, plus tard, départ illégal d'engagés quittant la propriété de leur employeur.

PASSAGER INDIGENT : voyageur n'ayant pas les moyens de financer son séjour en quarantaine.

PONT DÉBARCADÈRE : structure aménagée pour faciliter le débarquement des passagers et du matériel depuis les chaloupes.

SERVICE SANITAIRE MARITIME : dispositif de contrôle médical des voyageurs et des navires à l'arrivée.

PASSEPORT SANITAIRE : certificat individuel attestant la vaccination ou la surveillance médicale d'un passager.

ENGAGÉ : travailleur lié par contrat à un engagé pour une durée limitée, recruté dans la colonie ou dans un territoire étranger.

ENGAGISTE : personne ou propriétaire employant un engagé sous contrat.

CHRONOLOGIE

1817 — *Interdiction définitive de la traite négrière à Bourbon.*

1828 — *Premiers engagés indiens débarquent depuis Pondichéry.*

1848 — *Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.*

1860 — *Construction du lazaret à La Grande Chaloupe.*

1861 — *Première mise en service du lazaret numéro 1.*

1863 — *Neuf convois simultanés saturent les lazarets (Grande Chaloupe + Ravine à Jacques).*

1881 — *Les engagés indiens et assimilés représentent plus de 40 000 personnes sur l'île.*

1900 — *Construction du pavillon d'isolement au lazaret n°1 de La Grande Chaloupe.*

1908 — *Contestation des conditions d'hébergement par certains passagers libres.*

1933 — *Derniers engagés rodriguais passent par le lazaret.*

1946 — *Le lazaret sert brièvement à isoler des prostituées malades.*

1947 — *Fin définitive de sa fonction sanitaire sous l'administration coloniale.*

DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

Ces documents sous forme de PDF, que l'on peut scanner avec le QR code peuvent être projetés lors des activités en classe.



Documents
à projeter



DES OUTILS DE CONTEXTUALISATION DES PROGRAMMES

L'intérêt de ce dossier pédagogique est d'offrir aux enseignants des activités de contextualisation, en s'appuyant sur l'exemple local du Lazaret de La Grande Chaloupe. Il permet d'adapter les contenus nationaux à l'histoire spécifique de La Réunion et de proposer des activités exploitables en classe. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des adaptations des programmes pour les départements et régions d'outre-mer, qui encouragent la prise en compte du contexte local dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie (arrêté du 9 février 2017 pour les cycles 3 et 4, arrêté du 10 juillet 2020 pour le lycée).

Cycle 3, classe de CM2

L'activité proposée peut être mobilisée dans le Thème 3 « La République et la citoyenneté ». Le Lazaret permet d'observer la hiérarchisation des individus selon leur origine et leur statut légal, et révèle les limites du principe de l'égalité dans un territoire colonial. Il montre la persistance de logiques héritées de l'esclavage à travers l'encadrement sévère des engagés.

Problématique : *Comment les personnes étaient-elles traitées différemment en fonction de leur origine au Lazaret de La Grande Chaloupe ?*

Cycle 4, classe de 4^{ème}

L'activité s'inscrit dans le Thème 3 « Conquêtes coloniales et sociétés coloniales ». Le Lazaret est un observatoire privilégié des systèmes de domination et du contrôle sanitaire imposé aux populations colonisées afin de garantir un approvisionnement en main-d'œuvre au service d'une économie d'exportation.

Problématique : *En quoi le contrôle sanitaire révèle-t-il les logiques de domination coloniale ?*

Lycée, classe de 1^{ère}

L'activité s'intègre dans le Thème 2 « La France dans le processus de colonisation et de domination du monde ». Elle permet d'étudier l'organisation coloniale fondée sur la hiérarchisation raciale, le contrôle des mobilités et la mise en place d'un ordre social strict au profit des colons.

Problématique : *Comment le Lazaret permet-il d'observer les logiques de hiérarchisation raciale, de domination et de contrôle dans l'empire colonial français ?*

Activité collective (4^{ème} et 1^{ère})

Une activité complémentaire, fondée sur un dossier documentaire de neuf documents répartis en quatre ensembles (A à D), propose un travail collectif d'analyse. Les élèves y étudient les conditions d'isolement, les différences de traitement et la place du Lazaret dans la hiérarchie coloniale. Elle est accompagnée d'un tableau à compléter et d'un corrigé détaillé.

Problématiques associées :

Cycle 4 (4^{ème}) : *Le Lazaret de La Grande Chaloupe a-t-il réellement protégé la population réunionnaise des épidémies ou a-t-il surtout servi à maintenir l'ordre colonial ?*

Lycée (1^{ère}) : *Dans quelle mesure le Lazaret de La Grande Chaloupe, lieu d'isolement et de contrôle sanitaire à La Réunion, illustre-t-il les rapports de domination et les inégalités sociales, raciales et économiques de la société coloniale ?*

CONTEXTUALISATION

Au XIX^e siècle, La Réunion est régulièrement touchée par de graves épidémies comme le choléra ou la variole. Pour protéger l'île, les autorités coloniales mettent en place un système strict de contrôle sanitaire à l'arrivée des bateaux. C'est dans ce cadre que sont créés les lazarets, lieux d'isolement temporaire.

Mais tous les voyageurs ne sont pas traités de la même manière. On distingue deux catégories :

- Les passagers "libres", souvent Européens ou citoyens français : ils sont contrôlés, mais de manière plus souple, et vivent dans des conditions moins dures.
- Les "engagés", travailleurs sous contrat (surtout venus d'Inde) : recrutés en masse dès la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930, parce que la colonie veut de la main-d'œuvre. Ils viennent parfois de régions touchées par des épidémies. Leur quarantaine est plus longue, plus stricte. Ils sont aussi dépendants de leur engageur, leur futur employeur.

Ce système révèle donc une hiérarchisation raciale et sociale, directement visible dans le traitement au lazaret.

CORRIGÉ DE L'ACTIVITÉ DE CM2

1. « Il débarque directement en ville les passagers libres ».
2. Ce sont les coulis qui vont au lazaret.
Ce sont des travailleurs engagés venus d'Inde / de Maurice.
3. Le voyage est très difficile. Sur la photo, on les voit allongés sur le pont, sans confort, en plein soleil.
4. « La nourriture est apportée depuis Saint-Denis et déposée à distance pour éviter tout contact ».
5. Ils ne se sentent pas libres car ils sont enfermés, surveillés, ils ne peuvent pas sortir, et ils sont envoyés directement chez leur engageur par la suite.
6. Les définitions :

Lazaret → lieu d'isolement où les voyageurs sont mis en quarantaine.

Quarantaine → période d'isolement imposée pour éviter une maladie.

Engagé → travailleur sous contrat qui vient pour travailler dans la colonie.

Colonie → territoire contrôlé par un autre pays.



Activité CM2
PDF

Comment les personnes sont-elles traitées différemment en fonction de leur origine au Lazaret de La Grande Chaloupe ?

Doc. 1 Le cas du navire l'Ernestine

En janvier 1861, L'Ernestine, navire français venant d'Argentine après une escale à Maurice, arrive en rade de Saint-Denis.

Il débarque directement en ville les passagers libres^a, tandis que les engagés sont envoyés au Lazaret pour y subir la quarantaine. Les premiers repartent aussitôt, les seconds restent isolés plusieurs jours.

D'après, *Le Lazaret de La Grande Chaloupe. Quarantaine et engagisme*, ouvrage collectif avec Michèle Marimoutou Oberlé, 2017.

^aLes passagers libres sont des passagers qui voyagent sans contraintes de contrat d'engagement

- 1) Doc. 1 : Souligne dans le texte quels passagers débarquent directement à Saint Denis.
- 2) Doc. 1 : Quels passagers doivent aller au Lazaret ? Qui sont-ils ?

Doc. 2 Engagés indiens sur le navire Natal



Rapatriés indiens sur le navire Natal, ADR 20 FI

- 3) Doc. 2 : Selon toi, dans quelles conditions se passe le voyage pour ces passagers ? Explique avec un ou deux éléments visibles sur la photo.

Doc. 3 Les conditions de vie dans le Lazaret de la Grande Chaloupe pendant les quarantaine.

Dans le Lazaret, les engagés vivent isolés derrière un mur d'enceinte. Ils dorment dans de très grands dortoirs collectifs, pouvant rassembler plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de personnes dans une même salle. La nourriture, composée surtout de riz, leur est apportée depuis Saint-Denis et déposée à distance pour éviter tout contact.

Les déplacements sont strictement surveillés par des gardiens. Ils ne peuvent pas sortir, sauf autorisation, et doivent attendre la fin de la quarantaine avant d'être envoyés chez leur futur employeur.

D'après, *Le Lazaret de La Grande Chaloupe. Quarantaine et engagisme*, ouvrage collectif avec Michèle Marimoutou Oberlé, 2017.

- 4) Doc. 3 : Souligne dans le texte comment la nourriture leur est apportée.
- 5) Doc. 3 : Pourquoi les engagés ne peuvent-ils pas se sentir libres pendant leur séjour au Lazaret ?

- 6) Doc. 1 : Relie les propositions aux définitions correspondantes.

Lazaret	•	territoire contrôlé par un autre pays.
Quarantaine	•	lieu d'isolement où les voyageurs sont mis en quarantaine.
Engagé	•	période d'isolement imposée pour éviter la propagation d'une maladie.
Colonie	•	travailleur sous contrat qui vient pour travailler dans la colonie.

ACTIVITÉS DE CYCLE 4 ET LYCÉE

ACTIVITÉ 4^{ÈME} : LE LAZARET DE LA GRANDE CHALOUPE, UN OUTIL DE PROTECTION SANITAIRE OU DE CONTRÔLE COLONIAL ?

L'activité propose d'analyser plusieurs documents sur la quarantaine à La Réunion au XIX^{ème} siècle. Elle peut être téléchargée à l'aide du QR code ci-contre.

Corrigé de l'activité de 4^{ème}



Activité 4^{ème}
PDF

- Qu'est-ce qu'un lazaret, une quarantaine, un engagé et un engagé ?
Lazaret : lieu d'isolement où les voyageurs sont mis en quarantaine.
Quarantaine : période d'isolement imposée pour éviter une épidémie.
Engagé : travailleur sous contrat envoyé dans la colonie.
Engagéiste : propriétaire exploitant une plantation employant des engagés.
- Quelles différences apparaissent entre les passagers libres et les engagés ?
Les passagers libres paient leur hébergement et bénéficient de menus variés avec viande et légumes frais.
Les engagés reçoivent seulement du riz, des légumes secs et du poisson salé, une alimentation plus pauvre et répétitive.
- Pourquoi peut-on dire que les engagés ne sont pas libres ?
Ils doivent attendre l'autorisation médicale, ne peuvent pas sortir du Lazaret et sont ensuite remis directement à leur employeur. Leur séjour correspond donc à une forme d'enfermement temporaire.
- Quel est le rôle du Lazaret dans l'organisation de la société coloniale ?
Il sert à contrôler les engagés, à vérifier leur santé et à les remettre à leur employeur. Il instaure une hiérarchie entre passagers et garantit à la colonie une main-d'œuvre saine et disponible pour les plantations.

ACTIVITÉ 1^{ÈRE} : LE LAZARET DE LA GRANDE CHALOUPE, REFLET D'UNE HIÉRARCHIE COLONIALE

L'activité invite à rédiger un court article en s'appuyant sur les documents. Elle peut être téléchargée grâce au QR code ci-contre.

Corrigé de l'activité de 1^{ère}



Activité 1^{ère}
PDF

- Quelles différences apparaissent entre les passagers libres et les engagés dans le contrôle sanitaire ?
Les engagés sont isolés dans des dortoirs collectifs et surveillés, tandis que les passagers libres paient leur hébergement, bénéficient de repas variés et disposent d'une sortie plus souple. Cette distinction marque une hiérarchie sociale et raciale.
- Que montre la photographie des travailleurs indiens sur le pont ?
Elle montre des hommes, femmes et enfants entassés, assis ou allongés sans protection, dans un espace exigu. Cette image illustre les conditions précaires réservées aux engagés lors de leur transport.
- Que révèle le menu présenté dans le document ?
Il propose du poisson frais, de la viande, du champagne et un dessert raffiné, montrant les privilèges des passagers libres, appartenant à une élite coloniale.
- Quelle idée doit faire ressortir l'article rédigé ?
Le Lazaret de La Grande Chaloupe incarne l'ordre colonial. Il ne vise pas seulement à éviter les maladies mais à classer les individus selon leur statut social et leur origine. Les passagers libres conservent leurs droits, tandis que les engagés, enfermés et remis à leur employeur, représentent une main-d'œuvre contrôlée au service de l'économie de plantation.

ACTIVITÉ : DOSSIER DOCUMENTAIRE

L'activité ci-après propose un travail de groupe à partir de neuf documents répartis en quatre dossiers (A à D). Les élèves de 4^{ème} et de 1^{ère} travaillent en îlots sur un dossier et complètent un tableau d'analyse.

Cycle 4 (4^{ème}) : *Le Lazaret de La Grande Chaloupe a-t-il réellement protégé la population réunionnaise des épidémies ou a-t-il surtout servi à maintenir l'ordre colonial ?*

Lycée (1^{ère}) : *Dans quelle mesure le Lazaret de La Grande Chaloupe, lieu d'isolement et de contrôle sanitaire à La Réunion, illustre-t-il les rapports de domination et les inégalités sociales, raciales et économiques de la société coloniale ?*

Au collège, le tableau attend des réponses simples et ciblées. Au lycée, l'activité conduit à une synthèse rédigée.

Le corrigé ci-dessous donne les éléments de correction.



Dossier documentaire
4^{ème} - 1^{ère} PDF

	Indices qui montrent des situations de domination et de discrimination.	Indices qui montrent des situations de contacts ou des formes de solidarité.
Dossier A	<p>Discriminations sociales : les passagers de première catégorie bénéficient d'un traitement privilégié. Ils voient leurs moindres désirs satisfaits et disposent de meilleures conditions matérielles.</p> <p>À l'inverse, les passagers de troisième catégorie subissent un traitement inégal : leur nourriture est insuffisante et ils ne disposent pas d'assiettes, de verres ou de couverts.</p> <p>Discriminations raciales : les passagers du navire Oxus refusent de partager leur dortoir avec les engagés comoriens, ce qui révèle la hiérarchie raciale présente au Lazaret.</p>	<p>Des contacts existent entre les passagers de première catégorie, qui partagent des moments de loisirs. Des échanges se nouent aussi entre les différentes classes d'âge.</p> <p>Les passagers communiquent avec le médecin et l'économiste du Lazaret, que ce soit pour adresser des remerciements ou pour formuler des plaintes.</p> <p>Certains font appel à l'extérieur pour obtenir des compléments de nourriture.</p> <p>Enfin, les passagers de l'Oxus entrent en contact avec le gouverneur pour faire valoir leurs droits.</p>
Dossier B	<p>Les engagés subissent un isolement strict derrière un mur d'enceinte qui les sépare du reste du Lazaret. Ils vivent dans de vastes dortoirs collectifs où la promiscuité est importante.</p> <p>Leur alimentation, peu variée, se limite surtout au riz.</p> <p>Ils sont étroitement surveillés et ne peuvent sortir qu'à la fin de leur quarantaine, avant d'être envoyés chez leur employeur.</p> <p>Certains subissent des violences physiques, comme le montrent les plaintes.</p>	<p>Les engagés indiens cherchent à se défendre en adressant leurs plaintes au consul britannique. Cette démarche montre qu'ils connaissent leurs droits et les moyens de les faire valoir.</p> <p>Le recours au consul illustre aussi une forme de solidarité institutionnelle, liée aux accords internationaux qui encadrent l'immigration des engagés entre la France et le Royaume-Uni.</p>
Dossier C	<p>La barrière de la langue empêche toute compréhension entre le médecin et les immigrants, comme le montre l'expression « quelques paroles que nous ne comprenons point ». Cette méconnaissance des langues indiennes révèle un fossé culturel profond. L'incompréhension conduit à une erreur de diagnostic qui aggrave la situation de l'enfant.</p> <p>Le témoignage du docteur Vinson laisse apparaître des préjugés racistes lorsqu'il écrit qu'il ne soupçonnait pas « chez un peuple » de telles qualités, ce qui traduit une vision hiérarchisée des cultures.</p>	<p>Le médecin prend en compte la douleur de l'enfant et cherche à le soigner, ce qui traduit une certaine attention humaine. Un immigrant intervient pour expliquer le comportement du garçon et donner un conseil utile, créant un véritable échange entre deux cultures.</p> <p>Le docteur Vinson, quant à lui, reconnaît la valeur et la finesse des acteurs indiens, soulignant des qualités universelles à travers les « scènes de la vie humaine » qu'ils représentent.</p>
Dossier D	<p>Les femmes du Lazaret subissent des abus sexuels commis par certains membres du personnel, notamment des interprètes et des soldats. Ces hommes profitent de leur autorité et de la nuit pour agir en toute impunité, « quand le lazaret dort ».</p> <p>Les victimes, souvent maltraitées ou contraintes, ne peuvent se faire entendre puisque leurs plaintes doivent être traduites par leurs agresseurs eux-mêmes. Cette situation illustre un abus de pouvoir et l'absence de contrôle des autorités.</p>	<p>Malgré la peur et la domination, certaines femmes résistent. L'une d'elles refuse d'obéir à un ordre injuste, montrant un acte de courage individuel.</p> <p>D'autres manifestent une solidarité en se rendant ensemble pour porter plainte, affirmant ainsi leur dignité et leur soutien mutuel.</p>

DOSSIER A : Témoignages de passagers mis en quarantaine au Lazaret

Doc. 1 Les passagers du Yang-Tsé

Le Journal de l'île de la Réunion publié, le 10 décembre 1902, le témoignage de passagers libres de 1ère catégorie (qui paient 3 francs par jour d'internement). Débarqués d'un bateau, le Yang-Tsé, ils ont subi douze jours de quarantaine et ils remercient le personnel du Lazaret :

Une mention toute spéciale est due à M. le docteur Braquet pour sa courtoise bienveillance et son tact qui lui ont attiré l'estime de tous les passagers. A M. Tescher nous adressons ensuite nos remerciements. Grâce à cet intelligent et intrépide économiste, qui prévoyait nos moindres désirs, nous n'avons jamais manqué de rien [...] En somme la quarantaine que nous avons purgée, a été aussi agréable que puisse être une quarantaine.

Notre satisfaction aurait été complète si nous avions pu disposer, pour charmer nos continuelles loisirs, d'un jeu de tennis ou de croquet [jeux d'extérieur]. Il nous semble que l'administration pourrait sans se ruiner faire cette minime dépense. Les futurs internés lui en sauraient gré, car ainsi que le disait l'autre jour une jeune fille, une quarantaine sans croquet est une année sans printemps ...

ADR 1 PER 44/8

Doc. 2 Les repas

Ceux de la 3ème catégorie (ils sont 69 sur 100 passagers), dont le séjour coûte 0,75 Franc par jour témoignent dans le même journal le lendemain : Les premiers jours, ils n'ont ni assiettes, ni verres, ni fourchettes : ils doivent utiliser leurs doigts pour manger. Ils s'en plaignent au médecin chef, le même Dr Braquet qui leur fait distribuer une fourchette par personne mais seulement un bol pour deux :

Deux personnes devaient se servir dans le même récipient, comme les condamnés se servent dans la même gamelle ». Au repas du matin vers 10 h et à celui du soir ces internés ont droit au vin mais comme ils n'ont pas de verre, « même pas un gobelet de fer-blanc pour en boire, [...] [la nourriture étant insuffisante] [...] beaucoup d'entre nous se virent dans l'obligation de faire venir du dehors des suppléments pour bonifier notre maigre ordinaire.

Michèle Marimoutou : Le Lazaret et la Grande Chaloupe - Quarantaine et engagement, 2017, Département de La Réunion.

Doc. 3 Les indigents

En provenance de Diego Suarez, l'Oxus transportait 77 passagers, dont 3 enfants atteints de la rougeole. A son arrivée à la Pointe des Galets, le service sanitaire prit la décision de faire interner les passagers pour une durée de 15 jours car en vertu de l'arrêté local du 22 juillet 1901, les navires en provenance de pays où règnent le choléra, la variole, la rougeole et la scarlatine, doivent subir une quarantaine de 15 jours.

Certains passagers manifestèrent leur mécontentement, et refusèrent de s'acquiescer des sommes dues pour l'internement au lazaret, qualifiant cette mesure abusive et illégale. Ils furent donc internés en 4e classe, celle des indigents. Ils refusent de dormir, comme c'est l'usage, dans la même salle que des engagés comoriens et des immigrants asiatiques. Après en avoir fait la demande au Gouverneur, ils obtiennent des passagers de deuxième classe tu as un espace de trop à c. l'assise l'autorisation de coucher dans leur réfectoire la nuit.

Sandy COUSIN, Les lazarets à La Réunion de 1860 à 1920 : épidémies, médecins et pratique médicale... Quel intérêt sanitaire ?, Thèse de médecine générale, Université de Bordeaux, 2016. p 90. ADR. X 93, dossier Oxus en quarantaine du 8 au 23 janvier 1908.

DOSSIER B : Les engagés au Lazaret

Doc. 4 Les passagers du Yang-Tsé

Dans le Lazaret, les engagés vivent isolés derrière un mur d'enceinte. Ils dorment dans de très grands dortoirs collectifs, pouvant rassembler plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de personnes dans une même salle. La nourriture, composée surtout de riz, leur est apportée depuis Saint-Denis et déposée à distance pour éviter tout contact.

Les déplacements sont strictement surveillés par des gardiens. Ils ne peuvent pas sortir, sauf autorisation, ils doivent attendre la fin de la quarantaine avant d'être envoyés chez leur futur employeur.

Michèle Marimoutou : Le Lazaret et la Grande Chaloupe - Quarantaine et engagement, 2017, Département de La Réunion.

Doc. 5 Les repas

Des engagés Indiens, arrivés à bord du Canova se plaignent au consul britannique d'avoir été « continuellement battus [...] cruellement, par les personnes qui les surveillent .

ADR 5 M54, lettre du 2 juin 1863 du capitaine du Lazaret de La Grande Chaloupe au directeur de l'Intérieur, extrait de la lettre du Consul.

DOSSIER C : Témoignages de médecins du Lazaret

Doc. 6 Rituel funéraire au Lazaret

Nous ne nous rappelons pas sans quelque émotion un pauvre enfant d'environ douze ans, qui avait perdu sa mère à bord, sur rade de Saint-Denis, la veille de l'internement du convoi ; il maigrissait, prenait peu de nourriture, faisait deux parts de sa ration alimentaire, et touchait à peine à l'une d'elles. Nous attribuâmes à la douleur la conduite de cet enfant, et nous le plaçâmes à l'hôpital afin de lui faire avoir quelques petites douceurs : c'était ce qui le rendait inconsolable. Un immigrant nous conseilla de le faire sortir de l'hôpital ; il nous dit que c'était le seul moyen de le voir prendre des aliments et se mêler aux gens du convoi : « il voudrait nourrir sa mère », nous dit-il.

En effet, nous le fimes immédiatement sortir, il prit les rations qu'il avait conservées pour sa mère, se dirigea vers la grève, et lança aux flots la nourriture qu'il portait, après avoir prononcé en indien quelques paroles que nous ne comprimes point. Tous les jours, au coucher du soleil, cet enfant allait jeter dans les vagues plusieurs boules de riz pour nourrir sa mère qui dormait au fond des ondes .

A. Coustan, Hygiène d'un convoi d'immigrants au lazaret de l'île Bourbon, thèse pour obtenir le grade de docteur en médecine, Jean Martel Aîné, imprimeur de la faculté de médecine, Montpellier, 1867.

Doc. 7 Représentation théâtrale au Lazaret

Le Dr Auguste Vinson relate dans le Bulletin de la Société des Sciences et des Arts en 1882 la pièce de théâtre en cinq actes, jouée par des acteurs indiens au Lazaret.

Cette fine comédie, dans sa facture philosophique, représente les scènes de la vie humaine : un vieux sot qui est dupé ; une jeune intrigante qui l'exploite, et un plus habile qui profite de tout, en courant très peu de périls [...] J'étais loin de m'attendre à voir une comédie aussi bien jouée chez un peuple où je ne soupçonnais pas de si remarquables éléments

A. Vinson dans « La reine Lille ou la rose du Bengale » in Salazie ou le Piton d'Anchaîne, Paris, Librairie Charles Delagrave, 1888.

DOSSIER D : Témoignages de médecins du Lazaret

Doc. 8 Témoignage du docteur Coustan

Les femmes sont souvent victimes d'abus de la part du personnel : interprètes ou soldats. Le docteur Coustan relate en 1867

La nuit, quand tout dort au lazaret, l'interprète, avide de plaisirs génésiques, qui n'attendait que l'arrivée d'un convoi pour se livrer à sa passion désordonnée, pénètre dans les dortoirs, habillé en immigrant, se glisse sous les couvertures et va briguer les faveurs d'une indienne à laquelle il a donné un peu de bétel auparavant.

Quelquefois, il abuse de l'espèce d'autorité morale qu'il exerce sur tout le convoi pour posséder des femmes qui se livrent à lui plus par frayeur que par désir.

D'ailleurs que craint-il ? Comment le médecin pourra-t-il écouter les plaintes des victimes quand il sera obligé de se les faire traduire par le coupable lui-même ?

A. Coustan, Hygiène d'un convoi d'immigrants au lazaret de l'île Bourbon, thèse pour obtenir le grade de docteur en médecine, Jean Martel Aîné, imprimeur de la faculté de médecine, Montpellier, 1867 .

Doc. 9 Témoignage de résistance féminine

Cependant les femmes réagissent. Ainsi quand en juillet 1861, quand un sergent-chef du détachement d'infanterie de marine demande à un Indien d'aller lui chercher une femme .

La femme, refusant d'obéir à cet Indien, fut maltraitée. Le lendemain au matin, plusieurs femmes vinrent porter plainte.

ADR 5 M 55, rapport du 21 juillet 1861 de l'agent distributeur et surveillant Guichot au secrétaire général (Ravine à Jacques).

	Indices qui montrent des situations de domination et de discrimination.	Indices qui montrent des situations de contacts ou des formes de solidarité.
Dossier A		
Dossier B		

	Indices qui montrent des situations de domination et de discrimination.	Indices qui montrent des situations de contacts ou des formes de solidarité.
Dossier C		
Dossier D		

QUARANTAINE ET ENGAGISME À LA RÉUNION

*Comprendre l'histoire du Lazaret de La Grande Chaloupe
à partir des sources des Archives départementales de La Réunion*

Projet coordonné par :

- Jessica Play, directrice culturelle et scientifique du Lazaret de La Grande Chaloupe, avec la participation de Cynthia Têcher et Félia Thierry, médiatrices culturelles et scientifiques.

Avec la contribution de :

- Corinne Hivanhoé et de Lise Di Pietro, directrice par intérim et directrice adjointe des Archives départementales de La Réunion.
- Catherine Chane-Kune, directrice de la Culture du Département de La Réunion.
- Dominique Rivière-Desruisseaux et Nicolas Rouzaud, Service ICI du Département de La Réunion.
- Delphine Colin et Katia Cazanove, conseillère technique auprès du recteur et déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, et coordonnatrice Arts visuels et patrimoine.
- Corinne Deniaud, IA-IPR d'histoire-géographie, académie de La Réunion.

Contacts :

lazaret-grandechaloupe@cg974.fr
0262 20 03 23 / 0692 97 40 40

archives@cg974.fr
0262 94 04 14

Pour aller plus loin

- Le Lazaret de La Grande Chaloupe, Quarantaine et Engagisme, à partir des travaux de Michèle Marimoutou, Département de La Réunion, 2017.
- Les lazarets à La Réunion, Prosper Ève et Sudel Fuma, Océan Éditions et Historun, 2008.
- Avant les lazarets, le voyage. Conditions de traversée et pratiques maritimes liées aux usagers des lazarets 1863-1938, Olivier Fontaine, Laurent Hoarau et Jehanne-Emmanuelle Monnier, Surya Éditions, 2010.

Dossier réalisé par Christian LEGROS,
professeur-relais aux Archives départementales de La Réunion